



2020.07.14

NOTRE-DAME

Mon journal, enthousiaste titrait : « Emmanuel Macron donne son feu vert à une reconstruction à l'identique de la flèche de Notre-Dame de Paris ». Cette heureuse nouvelle me faisait espérer que j'aurais peut-être le plaisir de revoir ce monument conforme à mes souvenirs de Parisien. Soupçonneux de nature, mon premier doute me vint de la formulation : quel article de notre Constitution donnait au Président de la République le pouvoir de « donner son feu vert » ? Je me précipitais sur mon précieux mais obsolète texte constitutionnel, pour constater qu'aucun article de lui donnait un tel pouvoir. Seuls notre bien-aimée Rosine Bachelot ministre de la Culture, le premier ministre à la rigueur et finalement l'Assemblée Nationale étaient parties prenantes dans cette affaire. Un juriste à qui je confiais mon doute me rassura : « La Constitution ? oh, vous savez... ».

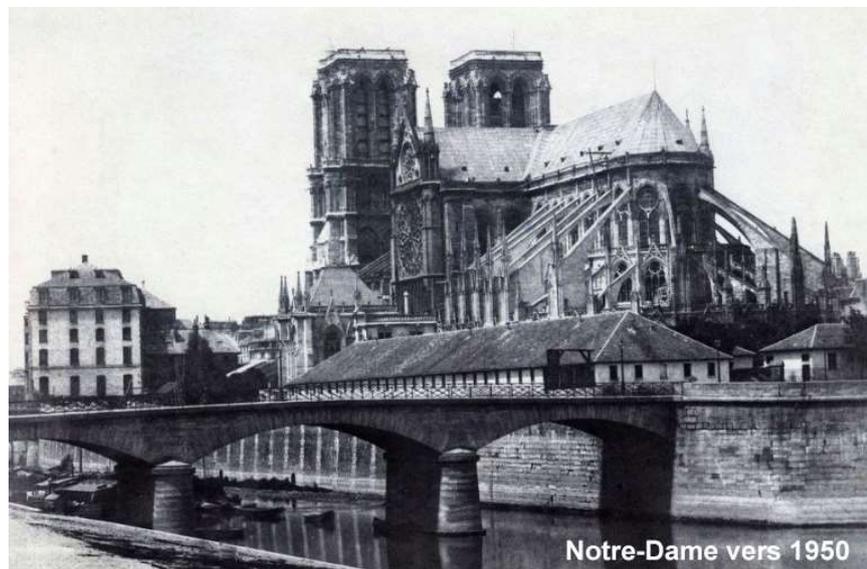
Ouf, cette question de constitutionnalité évacuée, mon inquiétude repris le dessus ; comment interpréter le « reconstruire à l'identique » ? Car depuis le passage de ce sacrifiant d'iconoclaste génial que fut Viollet-le-Duc, il s'en est passé des choses, en particulier à l'extérieur de notre cathédrale bien aimée. Wikipédia m'instruisit.

Une première flèche est édiflée au-dessus de la croisée du transept, entre 1220 et 1230. Elle repose sur un système de charpentes « fort ingénieux et bien conçu », toutes les pressions reposent sur les quatre piliers du transept. Ornement d'importance, cette flèche exerce aussi la fonction d'un clocher doté, au début du XVII^e siècle, de « six petites cloches, non comprise la cloche de bois ». En mars 1606, en raison du vent et du pourrissement de la charpente, la grande croix qui la surmontait tombe avec les reliques placées dans la pointe de la flèche. Celle-ci commence à s'affaisser dès le milieu du XVIII^e siècle sous l'action du vent. Elle est démontée de 1786 à 1792.*

La cathédrale reste sans flèche jusqu'à sa restauration, achevée par Eugène Viollet-le-Duc. Elle est inaugurée le 15 août 1859.

* cloche sourde en usage exclusivement le vendredi saint.

Reste ce cher Parvis qui tient une place privilégiée dans mon cœur. Il a subi le toilettage viril du cher baron Hausmann, fut décoré d'une fontaine bien utile et d'une statue équestre de Charlemagne aussi belle qu'incongrue. Il fut baptisé, débaptisé, rebaptisé suivant les humeurs du moment. Arrêtons-nous un moment sur ces trois points cruciaux.

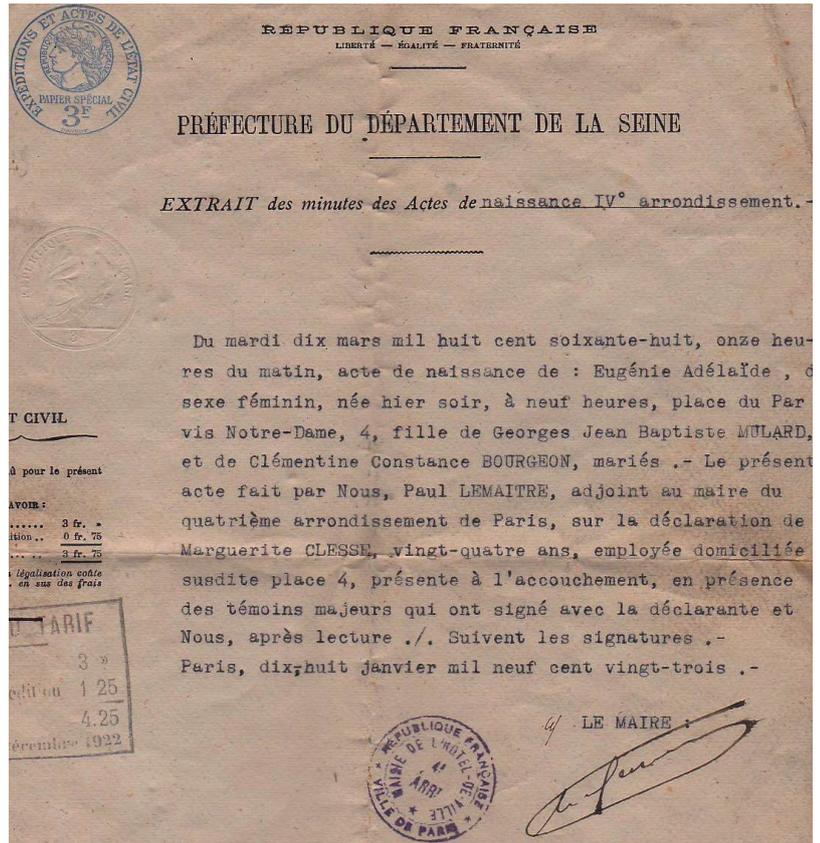




Le bulldozer Hausmann fit merveille en offrant la perspective qui manquait à notre joyau médiéval, laissons-le en l'état avec cependant un regret personnel de l'abandon du projet de vitrage du sol au-dessus des ruines sous-jacentes. Quant à la statue équestre de Charlemagne empereur romain germanique, que fiche-t-elle en ce lieu gaulois ? Ma clé à molette me démange, le déboulonnage me tente. On pourrait l'offrir par exemple à nos derniers et temporaires envahisseurs qui l'adoraient puisqu'ils l'ont laissé sur socle malgré leur manque de matière première criante. Pour moi, patriote à mes heures, j'aurais préféré la pacifique statue de Gerber d'Aurillac, le seul pape français que nous ayons eu : Sylvestre II, pape de l'an mil. Nous pourrions aussi, dans la foulée, tenter de régler le contentieux toujours d'actualité, né de l'adjonction au



nom traditionnel « Parvis de Notre-Dame » en usage depuis Hausmann du nom pastoral actuel du sancto subito du sympathique Pape Jean-Paul II : « parvis de Notre-Dame, place Jean-Paul II ». Pour trouver un moyen terme à cet accroc à la laïcité je propose de substituer Sylvestre II à Jean-Paul II. La confrontation deviendrait alors beaucoup plus délicate : cléricisme contre nationalisme. Je dois avouer que notre pape national, le matheux Sylvestre II pour qui j'ai un faible, aurait ma préférence.



Et pourquoi mon attachement à ce parvis ? Parce que mon arrière-grand-mère y a vu le jour le 10 mars 1868 à 11 heures du matin. Sa maman a interrompu brutalement ses activités de fleuriste, le temps d'accoucher sur le parvis même ; les congés de maternité, eux, n'étaient pas encore nés.

Je ne puis clore mon propos sans poser la troublante question : « lors de l'incendie de Notre-Dame, que sont devenues les reliques contenues dans le coq-girouette de la flèche partie en fumée ? » Pendant les travaux de restauration de 1920, l'archevêque de Paris, y avait placé trois reliques essentielles pour la protection céleste des parisiens : une de saint Denis, une de sainte Geneviève et une épine de la sainte Couronne du Christ. Leurs ascensions sont évidentes, mais n'ont apparemment pas fait l'objet du moindre commentaires supputant leurs devenir célestes. Un fait tangible, précis, s'impose : la sainte Couronne d'épines n'en compte plus que 69. **Sifflement obligatoire, voir carnet de Trad's p.57 §3.**